

Les grandes aires urbaines structurent l'espace alsacien

En Alsace, la ville étend encore un peu plus son influence. En neuf ans, l'espace périurbain régional s'est agrandi, notamment la couronne des grands pôles urbains. Les huit grandes aires urbaines de la région couvrent les trois quarts du territoire et rassemblent 87 % des habitants. Leur évolution, par densification ou par extension territoriale, présente des profils distincts.

Le zonage en aires urbaines permet de décrire l'influence de la ville sur un territoire. Le découpage s'appuie sur les pôles où se concentrent les emplois.

Le territoire alsacien s'articule autour de huit grands pôles urbains d'au moins 10 000 emplois, trois moyens de 5 000 à 10 000 emplois et onze petits de 1 500 à 5 000 emplois. Autour de ces pôles, les communes dont une grande partie des résidents exerce un emploi au sein du pôle ou dans une commune également attirée par celui-ci forment une couronne. Un pôle et sa couronne constituent une aire. L'espace alsacien compte ainsi 22 aires.

Une commune est multipolarisée si les déplacements domicile-travail se font en direction de plusieurs aires. Restent hors d'influence des pôles les territoires où l'attraction de la ville est faible.

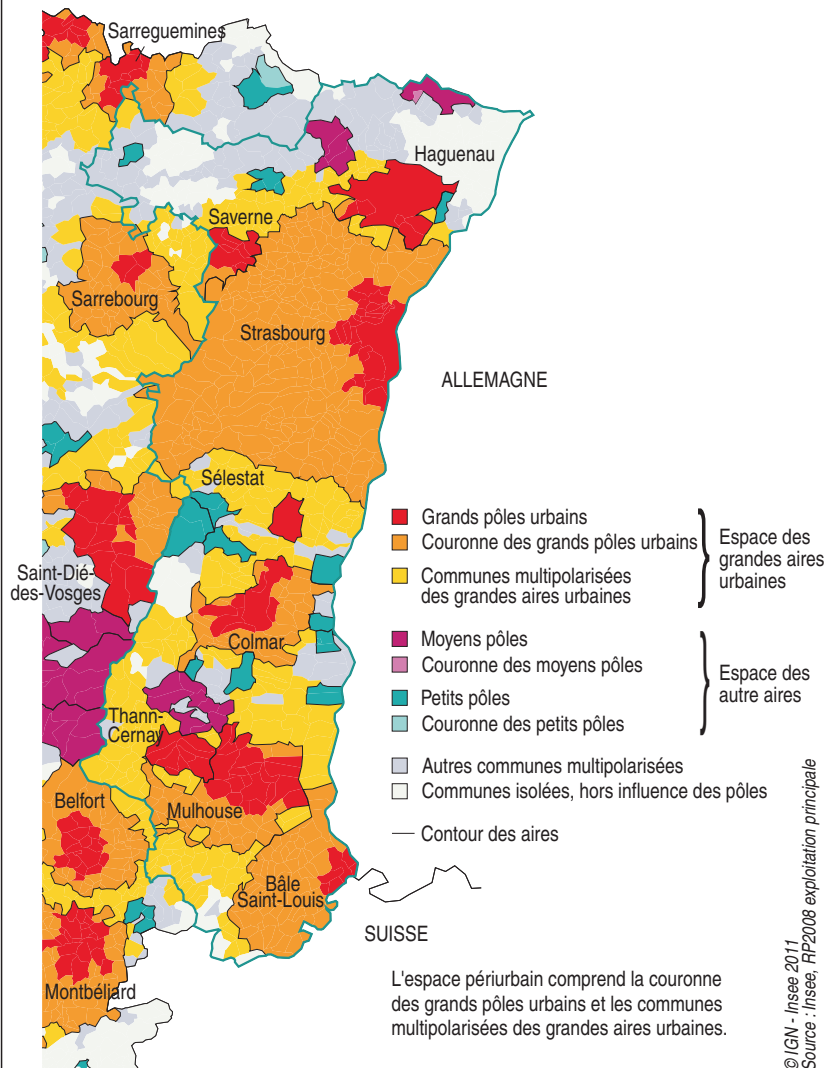
Un territoire sous l'influence des villes

En Alsace, peu de communes échappent à l'attraction de la ville. Moins d'une sur dix est en dehors de l'aire d'influence d'un pôle pour une sur cinq en France métropolitaine (hors aire urbaine de Paris).

- Près de 1,4 million d'habitants réside dans les huit grandes aires urbaines de la région.
- En neuf ans, l'espace périurbain a augmenté de moitié. En 2008, un Alsacien sur trois y réside, pour un sur quatre en 1999.
- Parmi les 904 communes alsaciennes, 76 sont hors influence d'un pôle.

Le territoire régional est pour les trois quarts couvert par l'espace des grandes aires urbaines, où vit 87 % de la population. Cette proportion est plus importante dans quatre régions : Île-de-France, Nord-Pas-de-Calais, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes. Comme pour l'ensemble de la France métropolitaine (hors aire urbaine de Paris), la moitié de la population régionale réside dans un grand pôle urbain. Avec 860 habitants au km² en 2008, la densité de population y est six fois plus importante que dans leur couronne, huit fois plus que dans l'ensemble des communes multipolarisées de ces grandes aires.

Les aires d'influence des villes



au-delà des couronnes. Elles sont en majorité autour d'un axe Strasbourg-Colmar-Mulhouse-Belfort. D'autres également au nord de la région, sous l'influence des pôles de Sarrebourg, Saverne, Strasbourg et Haguenau.

Un espace périurbain en extension

En Alsace, le mouvement de périurbanisation s'est poursuivi. L'espace périurbain s'est accru de moitié en neuf ans. En 2008, un Alsacien sur trois y réside, pour un sur quatre en 1999.

Les grands pôles de la région, en particulier Strasbourg, continuent d'accroître leur influence. En effet, les communes de résidence sont de plus en plus distantes des lieux où se concentrent les emplois. De plus en plus d'habitants vivent à l'extérieur des grandes agglomérations, en lien pour partie avec la hausse des prix de l'immobilier et la rareté de l'espace foncier disponible.

La croissance démographique est ainsi beaucoup plus importante en périphérie des grands pôles. Entre 1999 et 2008, la population a augmenté de 11 % dans leur couronne, de 8 % dans les communes multipolarisées et de 4 % au sein des grands pôles.

En 2008, plus du tiers du territoire régional est couvert par la couronne des grands pôles urbains, pour un quart en 1999. En particulier, la couronne de l'aire urbaine de Strasbourg s'est considérablement étendue.

Dans le même temps, l'espace multipolarisé des grandes aires

L'Alsace se distingue par l'importance de son espace périurbain. Formé de la couronne et des communes multipolarisées des grandes aires, celui-ci couvre 60 % du territoire. Il concentre 35 % de la population, pour 26 % au niveau métropolitain (hors aire urbaine de Paris). Le maillage des grands pôles urbains de la région explique cette situation. De Haguenau au nord à Saint-Louis au sud, les grands pôles urbains se succèdent le long des principaux axes de communication et dessinent ce vaste espace périurbain.

La double approche des territoires, à la fois fonctionnelle, basée sur les déplacements domicile-travail, et morphologique, fondée sur la continuité du bâti, témoigne de la diversité de l'espace périurbain. Cet espace s'articule à la fois autour de communes rurales (sept

sur dix), où réside près de la moitié de la population périurbaine, et de communes appartenant à une unité urbaine¹. Certaines de ces unités urbaines ont un poids économique important, sans pour autant constituer le pôle d'une aire autonome. C'est le cas de Molsheim ou d'Obernai qui, compte tenu de leur proximité avec le pôle de Strasbourg, sont aujourd'hui englobées dans sa couronne.

Les communes multipolarisées des grandes aires se situent

Densification et extension territoriale

Entre 1999 et 2010, les aires urbaines évoluent de façon sensiblement différente, pour des raisons diverses : dynamiques démographiques régionales, évolution du marché du travail, possibilités géographiques d'extension territoriale, maillage urbain préexistant.

Pour mesurer cette évolution, un zonage a été effectué à partir des données du recensement de 1999, en utilisant la nouvelle typologie élaborée pour le zonage en aires urbaines de 2010.

Une décomposition simple permet de distinguer dans les évolutions un effet de densification et un effet d'extension territoriale, effets qui traduisent l'un et l'autre l'accroissement de l'emprise de la ville : densification, lorsque les territoires déjà sous influence urbaine gagnent de la population ; extension, parce que les actifs viennent de plus loin travailler dans les pôles urbains.

¹ voir encadré page 3

Près de neuf alsaciens sur dix dans l'espace des grandes aires urbaines

Type d'espace		Communes		Surface		Population en 2008		Densité (hab/km ²)
		Nombre	%	Km ²	%	Nombre	%	
Espace des grandes aires urbaines	Grandes aires urbaines	475	52,5	4 080	49,3	1 386 448	75,5	339,8
	<i>Grands pôles urbains</i>	81	9,0	1 112	13,4	951 509	51,8	855,5
	<i>Couronne des grands pôles urbains</i>	394	43,6	2 968	35,9	434 939	23,7	146,6
	Communes multipolarisées des grandes aires	219	24,2	1 955	23,6	214 902	11,7	109,9
	Total	694	76,8	6 035	72,9	1 601 350	87,2	265,3
	<i>dont espace périurbain*</i>	613	67,8	4 923	59,5	649 841	35,4	132,0
Espace des autres aires	Moyennes aires	14	1,5	243	2,9	52 496	2,8	215,9
	<i>Moyens pôles</i>	13	1,4	240	2,9	52 022	2,8	216,8
	<i>Couronne des moyens pôles</i>	1	0,1	3	0,0	474	0,0	146,3
	Petites aires	18	2,0	327	3,9	48 193	2,6	147,4
	<i>Petits pôles</i>	18	2,0	327	3,9	48 193	2,6	147,4
	<i>Couronne des petits pôles</i>	0	0,0	0	0,0	0	0,0	-
	Autres communes multipolarisées	102	11,3	983	11,9	70 942	3,9	72,2
	Communes isolées, hors influence des pôles	76	8,4	692	8,4	64 106	3,5	92,7
	Ensemble	904	100,0	8 280	100,0	1 837 087	100,0	221,9

* L'espace périurbain comprend la couronne des grands pôles urbains et les communes multipolarisées des grandes aires urbaines.

Source : Insee, RP2008 exploitation principale au lieu de résidence

est passé de 14 % à 24 % du territoire. Il s'est développé autour de Sélestat, témoin de l'influence croissante du pôle de Strasbourg, et plus au nord dans l'axe Sarrebourg-Saverne-Haguenau.

Huit grandes aires urbaines

Parmi les huit grands pôles urbains de la région, Sélestat et Thann-Cernay n'ont pas de couronne et Haguenau et Saverne n'ont qu'une seule commune pour couronne. La population des pôles de Haguenau, Saverne et Sélestat a sensiblement augmenté depuis 1999. La hausse est plus limitée pour Thann-Cernay, inférieure à celle observée au niveau régional.

En 2008, 757 600 habitants résident dans l'aire urbaine de Strasbourg. Celle-ci reste la neuvième aire urbaine la plus peuplée de France, derrière celle de Nantes et devant celle de Grenoble. Le pôle urbain de Strasbourg occupe 11 % de la surface de l'aire et 450 400 personnes y habitent. Il se situe au

treizième rang des pôles les plus peuplés et au quatrième des plus denses, derrière Paris, Lille et Reims.

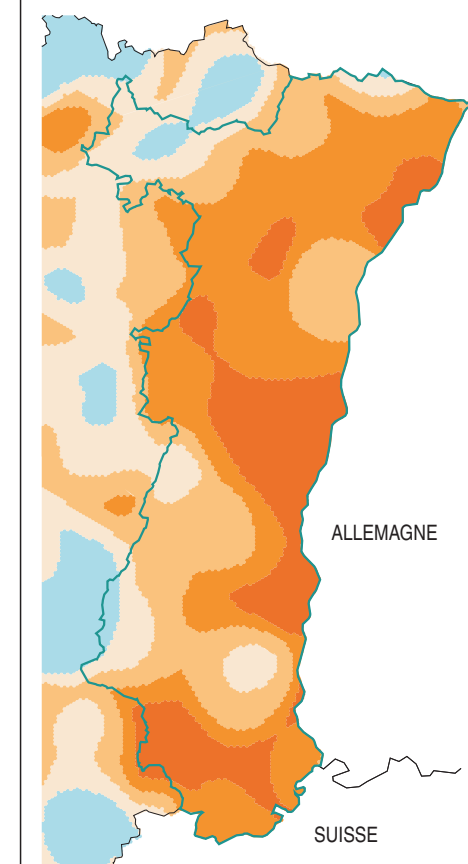
L'aire urbaine s'est considérablement étendue. Dans les années 1990, la couronne s'était développée à l'ouest, et surtout au sud, autour d'Erstein et de Benfeld. Depuis 1999, elle s'est étendue vers le sud-ouest en direction de Molsheim, Obernai et la vallée de la Bruche.

En 2008, la couronne de l'aire urbaine de Strasbourg compte 244 communes pour 166 neuf ans plus tôt. Celle-ci s'est par ailleurs densifiée. Avec une progression de sa population voisine de 10 %, son dynamisme démographique est trois fois plus important qu'au sein du pôle.

L'aire urbaine de Mulhouse, deuxième aire la plus peuplée de la région, compte 281 500 habitants, soit 14 000 de plus qu'en 1999. Près de neuf personnes sur dix habitent dans le pôle mulhousien et l'extension territoriale de l'aire urbaine a été limitée. La majeure partie de

l'évolution démographique est liée à une densification du territoire, en particulier dans la couronne avec

► Poursuite de la périurbanisation



Taux d'évolution annuel moyen de la population entre 1999 et 2008 (en %)

- 1 et plus
- de 0,6 à moins de 1
- de 0,3 à moins de 0,6
- de 0 à moins de 0,3
- moins de 0

© IGN - Insee 2011
Sources : Insee, Recensements de la population 1999 et 2008 exploitations principales au lieu de résidence

Aire urbaine et unité urbaine

Comme les aires urbaines dont elles peuvent constituer le pôle, les unités urbaines 2010 ont été redéfinies. Les délimitations précédentes s'appuyaient sur les résultats du recensement de la population de 1999.

La notion d'unité urbaine repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu qui compte au moins 2 000 habitants. Sont considérées comme rurales les communes qui ne rentrent pas dans la constitution d'une unité urbaine.

Densification et extension territoriale des grandes aires urbaines

	Aire urbaine		dont					
			Pôle			Couronne		
	Population en 2008	Rang au niveau national	Population en 2008	Taux de densification*	Taux d'extension territoriale*	Population en 2008	Taux de densification*	Taux d'extension territoriale*
Strasbourg	757 609	9	450 375	3,5	1,8	307 234	9,3	47,6
Mulhouse	281 520	34	243 679	2,4	1,5	37 841	10,9	2,8
Colmar	126 302	64	91 233	3,2	1,8	35 069	12,5	14,7
Bâle(Suisse)-Saint-Louis	89 308	98	36 459	5,5	///	52 849	11,7	31,5
Haguenau	60 061	133	59 356	8,8	2,4	705	13,2	-86,4
Thann-Cernay	31 446	191	31 446	3,3	2,5	0	///	///
Saverne	20 285	223	19 648	7,5	11,7	637	1,6	-11,2
Sélestat	19 313	224	19 313	12,4	///	0	///	///

* voir encadré page 2. La population en 2008 se décompose ainsi : population 2008 = population 1999 x (1 + taux de densification)(1 + taux d'extension territoriale)

/// sans objet

Sources : Insee, Recensements de la population 1999 et 2008
exploitations principales au lieu de résidence

une croissance de 11 % de sa population.

En 2008, 126 300 habitants résident dans l'aire urbaine de Colmar, 12 300 de plus qu'en 1999. Les gains de population sont plus significatifs dans la couronne, où ils se répartissent de manière équilibrée

entre densification et extension territoriale.

Tout au sud de l'Alsace, l'aire de Saint-Louis compte 89 300 habitants, soit 19 000 de plus qu'il y a neuf ans. Le pôle s'est densifié, avec une croissance de sa population de plus de 5 %. Dans sa couronne, où

réside la majorité de la population de l'aire urbaine, la densification est deux fois plus forte. Par ailleurs, plusieurs communes à l'ouest de Saint-Louis ont contribué à l'extension de sa couronne et prennent une part importante dans l'accroissement de sa population.

Yves FRYDEL

Le zonage en aires urbaines 2010

Le zonage en aires urbaines a été rénové par rapport à celui basé sur les résultats du recensement de 1999. Le **zonage en aires urbaines 2010** a pour objectif d'avoir une vision des aires d'influences des villes (au sens des agglomérations, ou unités urbaines) sur le territoire. Ce nouveau zonage est basé sur les données du recensement de population 2008 et plus particulièrement l'emploi et les déplacements domicile-travail.

La méthode d'élaboration de ce nouveau zonage consiste dans un premier temps à retenir les unités urbaines de 1 500 emplois ou plus, qualifiées de pôles. Parmi ceux-ci, on distingue les **grands pôles urbains** (unités urbaines d'au moins 10 000 emplois), les **moyens pôles** (unités urbaines de 5 000 à moins de 10 000 emplois) et les **petits pôles** (unités urbaines de 1 500 à moins de 5 000 emplois).

La seconde étape consiste à définir les **couronnes des grands pôles urbains**, c'est à dire l'ensemble des communes ou unités urbaines dont au moins 40 % des actifs résidents travaillent dans le pôle ou dans les communes attirées par celui-ci, par un processus d'agrégation itératif. L'ensemble constitué par un grand pôle urbain et sa couronne est appelé **grande aire urbaine**.

Certaines communes ou unités urbaines ne sont pas attirées par une seule aire urbaine, mais par plusieurs. On définit le concept de **communes multipolarisées des grandes aires** comme les communes ou unités urbaines dont au moins 40 % des actifs résidents travaillent dans plusieurs grandes aires urbaines, sans attendre ce seuil avec une seule d'entre elles. L'ensemble formé par les couronnes des grands pôles urbains et les communes multipolarisées des grandes aires constitue l'**espace périurbain**.

L'**espace des grandes aires urbaines** comprend les grands pôles urbains et l'espace périurbain.

On définit par ailleurs les **couronnes des moyens pôles et des petits pôles** de la même manière que les couronnes des grands pôles. L'ensemble formé par un moyen pôle et sa couronne est appelé **moyenne aire** et l'ensemble formé par un petit pôle et sa couronne **petite aire**.

Parmi les communes non présentes dans les grandes, moyennes et petites aires et qui ne sont pas multipolarisées des grandes aires, on détermine les **autres communes multipolarisées** dont au moins 40 % des actifs résidents travaillent dans au moins deux aires. Les communes restantes sont dénommées **communes isolées, hors influence des pôles**.

On dénombre ainsi sur le territoire français 241 grandes aires urbaines, 131 moyennes aires et 420 petites aires.

Pour en savoir plus

"Le nouveau zonage en aires urbaines de 2010 - 95 % de la population vit sous l'influence des villes", Insee Première n° 1374, octobre 2011.

"Le nouveau zonage en aires urbaines de 2010 - Poursuite de la périurbanisation et croissance des grandes aires urbaines", Insee Première n° 1375, octobre 2011.

Insee-Alsace : Cité Administrative Gaujot - 14 rue du Maréchal Juin - 67084 Strasbourg Cedex

Tél : (33) 03 88 52 40 40 - Fax : (33) 03 88 52 40 48 - Internet : www.insee.fr/alsace

Directeur de la publication : Guy Bourgey ○ Rédactrice en chef : Simone Schnerf ○ Secrétaire de rédaction : Chantal Rousselle

Mise en page : Thana Kim, Christian Milanini, Patricia Sourine ○ Cartographie : Christiane Kuhn

Maquette : Carré Blanc - Strasbourg

© INSEE 2011 ○ ISSN : 2104-4945 ○ Dépôt légal : octobre 2011